

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CROISTY

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 – en exercice : 15 – ayant pris part à la délibération : 11

N° 04/05.06.26

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur René GRY, Maire.

Date de convocation : 2 juin 2026.

Présents : René GRY, Gérard RIO, Isabelle PRIGENT, Sophie LE CORRE, Françoise DESMOULIERES, Gaël GUEGUEN, Anthony LE SAUTER, Olivier BARACH, Cindy SODINI, Cindy BILLE, Amélie DUPRE.

Absents et excusés : Didier LE GOUIC, Frédéric LACROIX, Danny VAN LABEKE-LE DILY et Lolita EVRARD

Madame Amélie DUPRE a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Lancement de l'appel d'offres – Réhabilitation des Pompes de Relevage

Monsieur le Maire rappelle l'urgence de renouveler deux postes de refoulement eaux usées :

- PR Salle Polyvalente
- PR Pont Er Goff

Il propose de lancer une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

La date limite de réception des offres sera fixée au **10 juillet 2026**.

La maîtrise d'œuvre est assurée par : **ARTELIA** - Espace Innova - Par Technologique de Soye - 56 270 PLOEMEUR.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu l'article L2123-1 et R.2123-4 à R. 2123 -6 du Code de la Commande Publique,

- Prend acte du lancement d'une consultation d'entreprises pour le marché relatif à la réhabilitation des deux postes de refoulement à la salle polyvalente et à Pont-er-Goff

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le

ID : 056-215600487-20260617-05_06_26_04-DE

Adoptée à l'unanimité

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Sous-préfecture le :

Et publication ou notification le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,

